

**CONFÉRENCE DE GRAVE ARDEC-CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL-INSTITUT  
UNIVERSITAIRE  
LE 26 OCTOBRE 2012 À MONTRÉAL, QUÉBEC**

**MAINTENIR LES LIENS PARENTS-ENFANTS DANS LA SÉPARATION**

***Du bon usage des visites supervisées***

Conférencière : Catherine SELLENET,

La loi de la protection de la jeunesse a comme mandat de protéger l'enfant et d'assurer son développement. Dans son application, une aide et un soutien doivent être offerts aux parents. L'objectif étant de préserver le lien identitaire dans des conditions jugées suffisamment adéquates, les différents intervenants s'assurent avant tout du bien-être de l'enfant. Le choix du projet de vie de l'enfant s'appuie alors sur les principes des droits de l'enfant, des droits des parents, du lien identitaire, d'une construction sécuritaire du lien d'attachement et du contexte relationnel.

Cependant, dans leurs pratiques les intervenants se heurtent à plusieurs obstacles comme dans les réalités suivantes : les séparations conjugales, les peines de détention de certains parents, des hospitalisations du parent en psychiatrie, le placement de certains enfants en familles d'accueil (Régulières, ressources intermédiaire ou banque mixte) en centre de réadaptation ou en centre pour jeunes contrevenants.

Dans ce contexte clinique, les visites supervisées ou médiatisées s'appliquent à l'intérieur d'un plan d'intervention auprès des familles. Il s'agit donc d'une rencontre parents-enfants en présence d'un tiers intervenant.

Ces visites supervisées soulèvent le risque d'un échec et en même temps l'espoir d'une rencontre dont le principal souci est de maintenir le lien ainsi fragilisé.

Ce type de visites parentales en présence d'une autre personne en observation soulève plusieurs questionnements. Dans un premier temps, Mme Sellenet nous présente cette liste.

Dépendant des situations, la question se pose sur :

- ◆ Le cadre théorique autour du lien d'attachement, sur la pertinence de le maintenir, sur son impact sur le développement de l'enfant.
- ◆ Les buts visés des visites supervisées et pour quels effets nous les recommandons dans un plan d'intervention. Le maintien du lien est-il le seul motif qui soutient ces visites ?
- ◆ L'aspect éthique des visites soit le respect de l'intimité des familles sous le regard d'un tiers.
- ◆ La protection de l'enfant pouvant être de nouveau confronté au conflit conjugal, à la violence, aux carences ou aux difficultés personnelles du parent.
- ◆ Le désir ou non de l'enfant pour ces visites.
- ◆ Le droit du parent au maintien du lien peut aussi représenter pour l'enfant une contrainte imposée par ce dernier.
- ◆ Toute la logistique de ces visites : Le lieu, la durée des visites, la proximité de l'endroit.
- ◆ Les critères pouvant évaluer la pertinence de ces visites supervisées, les facteurs de risques pour l'enfant et la qualité des interactions ou leur dangerosité.

Dans le cadre de sa recherche Mme Sellenet et ses collègues ont dégagés plusieurs éléments riches d'enseignements tant pour notre propre réflexion que dans notre pratique. Lors de cette conférence, elle a partagé avec nous l'essentiel de leur démarche, de leur analyse et de leurs conclusions.

Considérant que le droit de visite sous-tend le droit du maintien du lien, la théorie de l'attachement est le départ de toutes démarches visant la rencontre parent-enfant. Cependant, des écrits théoriques à la pratique sur le terrain, nous observons un écart important. Selon les observations de Mme Sellenet, il n'est pas rare de constater que bien des intervenants ne maîtrisent pas aisément toute la classification des profils d'attachement et des facteurs de comorbidités à tenir compte.

*L'importance du lien l'attachement, les enjeux liés à la qualité du lien et le souci à ne pas le briser.*

**La question se pose alors, Maintenir ou non les liens ? Favoriser ou pas les contacts ?**

Il va de soi que les observations, les interprétations, l'analyse et les recommandations des différents professionnels obligent une rigueur théorique, éthique et clinique.

Sur la question du maintien du lien dans un contexte de protection de l'enfance, en fonction de diverses croyances, les intervenants se représentent différemment. Selon Mme Sellenet, il y a :

***Les légalistes***

***Les protecteurs du lien biologique***

***Les réalistes***

***Les minimalistes***

***Les bâtisseurs du lien***

***Les soigneurs du lien***

***Les pédagogues***

***Les réticents-opposants***

Elle aborde aussi la posture professionnelle dans l'intervention en visite supervisée :

#### **La posture professionnelle du tiers intervenant**

Sur une base volontaire ou obligés dans le cadre de leur travail, les tiers présents à ces visites présentent différentes motivations et formations. Dépendant de leur statut, de leur pratique, de leur expérience clinique et de leur personnalité personnelle et professionnelle, ces intervenants peuvent adopter différente posture.

Mme Sellenet nous propose celles-ci

#### **Le professionnel-interprète**

Ses interventions donnent du sens à l'interaction parent-enfant.

*Décoder-formuler-interpréter-transmettre-reformuler*

#### **Le professionnel-contenant**

Il tient le rôle de pare excitations.

*Contenir-canaliser-filtrer-anticiper*

#### **La visite supervisée-médiatisée**

Dans ses interventions, l'intervenant tiers s'assure d'une certaine intimité parent-enfant. Il joue aussi un rôle d'expertise. Il assume une fonction de réassurance et une fonction de mémoire. Il peut agir comme un réceptacle de la souffrance. Mme Sellenet souligne ici l'importance de la continuité et de la stabilité des intervenants tiers engagés dans un programme de visites supervisées.

Mme Sellenet nous invite à porter particulièrement notre regard sur les enfants impliqués dans ce processus des visites supervisées. Voici des pistes de réflexion :

#### **Les émotions des enfants**

À leur manière, selon leur âge et leur niveau de développement, les enfants nous manifestent un vécu émotionnel complexe. Il peut s'agir d'une attitude de pardon, un sentiment de colère, de culpabilité, de peur, une manifestation d'inquiétude face à l'étrangeté des visites supervisées. Des enfants peuvent être aussi piégés dans un conflit de loyauté entre la famille biologique et la famille d'accueil. Pour d'autres enfants, cette rencontre du parent se vit dans un état d'attente amoureuse du parent. Par ailleurs, des enfants vont nettement déclarer leur refus de cette rencontre. D'autres ressentiront de grandes déceptions devant l'instabilité du parent trop souvent absent des visites planifiées. Il doit faire face aux rencontres ratées.

En paroles ou en gestes, il importe de valider les dires de ces enfants. Il apparaît essentiel de supporter leur langage afin de bien évaluer leur position dans la rencontre. Toutes ces manifestations sont des indicateurs importants dans notre analyse de relation parent-enfant dans un contexte de visites supervisées. L'observation rigoureuse devient un outil de première ligne pour le tiers présent. Les regards partagés ou non, les gestes et les attitudes sont sources d'enseignements à ne pas négliger. Des enfants se couperont émotionnellement pendant toute la rencontre. Leurs corps et leur esprit seront conformes aux attentes sans plus d'investissement. Cependant leur engagement affectif sera absent totalement. Ils peuvent même se

réfugier dans leur monde imaginaire afin de fuir toute intrusion pendant toute la rencontre. Il y aura absence d'émotion.

Dans l'attente d'une rencontre jugée trop stressante, l'enfant donne des signes comme : faire des colères, se cacher lors du départ ou pendant la rencontre, refuser de s'alimenter. Ils peuvent démontrer des malaises somatiques. De telles manifestations peuvent aussi s'observer au retour dans la famille d'accueil. La famille d'accueil devient alors une éponge, une forme d'évacuation comme un sas de décompression.

### **La visite supervisée pour l'enfant**

#### ***L'intime dévoilé et l'apprentissage de l'art de la conversation***

Échanger lors de ces rencontres signifie un partage d'émotions, de mots et d'attitude dans un environnement relationnel artificiel, régulé par le temps et sous l'observation d'un tiers intervenant tout au long de la visite. Nous sommes bien loin d'une simple rencontre autour de la table familiale. Qu'est-ce qui est à dire ou à taire? Qu'est-ce qui est à faire ou ne pas faire?

#### ***Jouer ou parler ?***

Les enfants peuvent tenter et réussir à répondre aux attentes des adultes et à tempérer leurs échanges. Pour le temps de la rencontre, certains enfants joueront un rôle dans le but d'éviter les tensions. Lorsque la conversation devient tendue ou contrainte parsemée de pénibles silences, lorsque l'espace plaisir est totalement absent, une activité ludique est proposée. Il s'agit d'utiliser un moyen de régulation moins dangereux que le langage. Cependant, certains des enfants peuvent aussi percevoir ce moyen de détournement.

#### ***Droit ou contrainte ? Seul(e) ou en fratrie ?***

Pour plusieurs enfants, la visite supervisée annonce un moment de plaisir attendu, la confirmation d'une affection présente au-delà de l'absence du parent. Pour d'autres, la visite devient une contrainte qui fait du sens que par la présence des frères et sœurs. Dans cette situation, ces derniers agissent en tant que filtre, d'écran. Ces enfants espèrent ainsi éviter de subir les effets contraignants de la rencontre.

#### **Nos conclusions**

Ces visites supervisées incluses dans un plan volontaire d'intervention sous la loi de la protection de la jeunesse ou pas ou ordonnées par la voix d'un juge, comportent divers volets dévoilant toutes la complexité de ce type d'intervention dans la relation parent-enfant.

Trois types d'acteurs jouent un rôle important dans cette rencontre; le (les) parent, l'enfant et le tiers intervenant. Parents et enfants conservent une mémoire différente des événements. Chacun des acteurs s'y présente avec leurs propres intentions, leurs propres motivations et leurs propres appréhensions. Chacun respectivement, interprète le sens du lien d'attachement et la pertinence de le maintenir. Chacun entrevoit à sa manière l'aboutissement de ce lien. Chacun entrevoit à sa manière l'aboutissement de ces rencontres supervisées et leurs finalités. Chacun doit vivre avec le risque de la brisure du lien et de ses impacts.

Aucun de nous ne somme à l'abri des écueils présents dans de telles rencontres artificielles. Des erreurs d'observation, d'interprétation et d'analyse peuvent se glisser et fausser les décisions futures.

Nous pourrions aussi nous questionner sur le fait que la visite supervisée risque d'être un lieu d'observation servant uniquement à disqualifier le parent. La visite devient alors un lieu de cueillette de données probantes soutenant une position de protection de l'enfant dans le cadre d'un projet de vie.

Par ailleurs, dans certaines situations, de telles visites supervisées s'avèrent un lieu privilégié pour soigner et entreprendre une consolidation du lien ou une reconstruction du lien d'attachement. Cela représente pour le parent une opportunité de reprendre confiance en ses compétences et ses possibilités relationnelles avec son enfant.

Nous avons donc tous un effort de réflexion à faire. Nous retenons particulièrement les propos suivants de

Mme Sellenet :

**Respect, éthique, rigueur, humilité.**

- ◆ S'assurer de la pertinence des visites supervisées dans l'intérêt de l'enfant en fonction du lien d'attachement avec son parent et des impacts sur son développement.
- ◆ Mettre en lumière les intentions, les motivations, les buts et finalités pour chacun des acteurs justifiant les visites supervisées.
- ◆ Bien se positionner comme tiers intervenant.
- ◆ S'assurer des connaissances et des compétences du tiers intervenant pour prendre en charge un tel mandat.
- ◆ Maintenir une continuité et une stabilité du tiers intervenant
- ◆ Accueillir, écouter le parent et l'enfant dans leurs émotions à travers leurs discours, leurs regards partagés et leurs attitudes.
- ◆ Valider et analyser chacune des visites supervisées afin de laisser toute ouverture à changer de cap, si nécessaire.
- ◆ Bien déterminer le rôle de la famille d'accueil. Soutenir les parents d'accueil.

Danielle Marchand  
PETALES Québec  
Montréal, octobre 2012

Autres sources de référence :

[http://www.dailymotion.com/video/xrjuzg\\_les-visites-mediatisees\\_shortfilms](http://www.dailymotion.com/video/xrjuzg_les-visites-mediatisees_shortfilms)  
[http://www.rcis.ro/images/documente/rcis22\\_01.pdf](http://www.rcis.ro/images/documente/rcis22_01.pdf)

